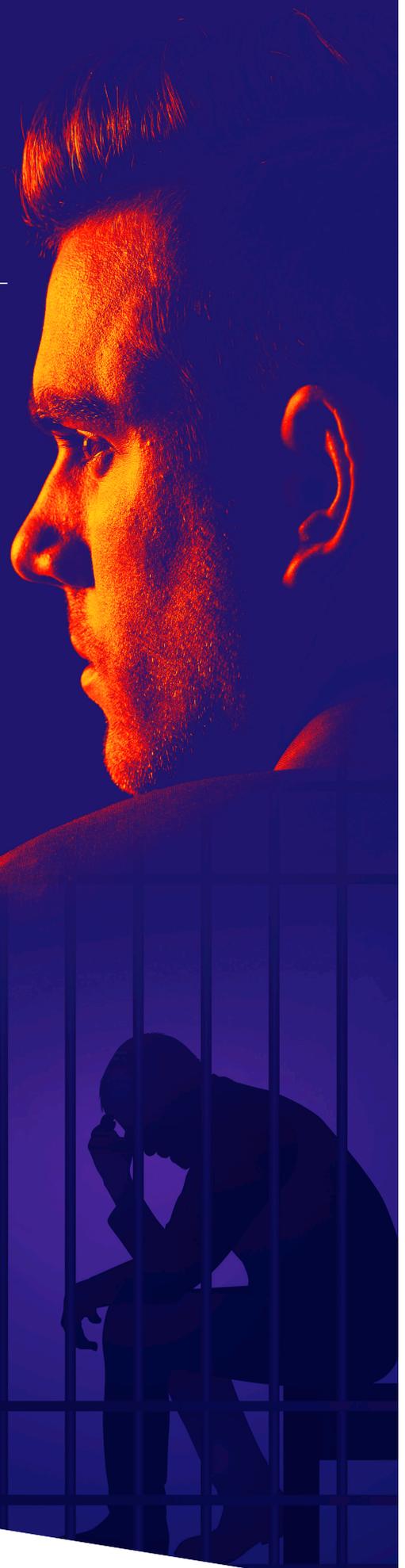


NOVEMBRE 2024

**ANAEC INFO / N°31**

**LA LETTRE  
D'INFORMATION  
DE VOTRE ASSOCIATION**



**ANAEC**

Association Nationale des Assesleurs  
Extérieurs en Commission de discipline  
des établissements pénitentiaires

## EDITO

---

Après un printemps et un été politiquement agités, quelques peu anxiogènes, mais aussi avec de beaux moments lors des Jeux Olympiques et Para Olympiques, nous voici revenus à des jours, espérons-le, plus tranquilles.

Néanmoins force est de constater une croissance permanente du nombre de détenus dans les prisons françaises. Ainsi au 1<sup>er</sup> octobre 2024, 79 631 personnes sont détenues pour une capacité initiale de 62 279 places !

De notre place si particulière d'assesseur extérieur en commission de discipline, membre de la société civile, comment pouvons-nous rendre compte de la mission qui nous est confiée ?

Comment faire pour que notre présence ne soit pas perçue comme une simple caution de la bonne tenue des CDD comme certains peuvent parfois l'évoquer.

Loin de querelles partisans et autres dénonciations, il nous semble important de pouvoir partager notre vécu, en respectant bien entendu la confidentialité et en étant toujours dans la bienveillance et de manière plus large, en appliquant les bonnes pratiques que préconise l'ANAEC.

PARTAGER est bien l'esprit le souhait de notre association.

Partager entre assesseurs, pour échanger entre nous de cette mission si solitaire.

Partager et avancer avec l'Administration Pénitentiaire tout en gardant notre indépendance.

Partager avec d'autres intervenants.

Nous voulons que le débat soit constructif et force de propositions.

Bien sûr nous ne sommes pas dans l'angélisme, nous ne pouvons nous satisfaire de la situation actuelle et avons conscience que la tâche est immense.

Ici et là, cependant des liens se nouent dans le respect et la confiance, des formations et des échanges se réalisent entre assesseurs et directions d'établissements, en partenariat avec des DISP,

A nous tous, à l'ANAEC, de garder espoir et de faire que le changement soit possible.

**Jean-Louis FASOLA**  
**Président ANAEC**  
**president@anaec.fr**

## FORMATION du 11 octobre 2024 à Fresnes

Durant cette formation de l'ANAEC, il y a eu 2 intervenants dans des domaines spécifiques :

- Mme Sylvie Paul, directrice pénitentiaire et directrice de l'hôpital de Fresnes qui a présenté l'EPSNF
- Docteur Varnoux médecin psychiatre en détention.



### L'EPSNF DE FRESNES (ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ NATIONALE)

Cet établissement accueille les personnes détenues hommes, femmes et mineurs de toute la France et comprend :

- 80 lits d'hébergements et de consultations externes,
- un Centre Social Médico Judiciaire de Sureté,
- un plateau de ré éducation,
- une unité de vie familiale accessible aux familles,
- un parloir ,
- une bibliothèque,
- une pharmacie,
- un centre d'imagerie et de consultations en télé-médecine,



Des activités y sont proposées comme dans tout centre de détention : le scolaire, des ateliers de peinture, un accès à un jardin pédagogique, les cultes.

Un problème de société est également pris en compte, le vieillissement des personnes détenues et de celles pour lesquelles les conditions de vie en détention ne sont plus possibles. La création d'une unité de soins pour personnes détenues âgées est à l'étude.

Les 2 articles proposés dans les liens suivants viennent compléter ces informations :

- Article du 28/09/2023 de Florent Bascoul citoyens94 (<https://94.citoyens.com/2023/lhopital-penitentiaire-de-fresnes-envisage-de-fermer-son-centre-de-surete-pour-accueillir-des-detenus-vieillissants,28-09-2023.html>)
- Article du 14/3/2024 de Nathalie Tissot La Vie 14/3/2024 (<https://www.lavie.fr/actualite/societe/lhopital-de-fresnes-face-a-la-fin-de-vie-des-detenus-93273.php>)

### INTERVENTION DU DR VARNOUX

La santé mentale a été déclarée grande cause nationale en 2025, quelques jours avant la formation et nous avons anticipé le sujet avec l'invitation du Dr Varnoux

Les UHSA (Unité hospitalière de soins aménagés) proposent 1 lit d'hospitalisation pour 250 personnes détenues actuellement en France en milieu hospitalier, interne ou externe au centre pénitentiaire.

**Les 26 secteurs SMPR** (*Service Médico-Psychologique Régional*) proposent un parcours de soins, des consultations en ambulatoire une hospitalisation psychiatrique de jour.

### **Les différents parcours des personnes détenues auprès des médecins**

- C'est une demande spontanée de leur part, elles sont reçues suivant la file d'attente des demandes de RDV.
- C'est une demande de l'Administration Pénitentiaire aux médecins, la vigilance est accrue et la personne sera reçue plus vite car c'est souvent lié à des risques suicidaires.
- C'est une demande d'un confrère extérieur et le patient-détenu a un suivi dont il fait mention au quartier arrivant.

Le Dr Varnoux notifie l'importance des visiteurs de prison pour leur soutien psychologique auprès des personnes détenues isolées et très souvent sans autre visite.

Le taux de suicide en prison en 20 ans a été multiplié par 5, les personnes prévenues en attente des décisions de justice sont également très exposées par ce geste de détresse.

Par contre depuis 2010, des formations pour les surveillants sont mises en place pour le repérage des situations et la recherche et l'accompagnement de personnes codétenues de soutien.

Les troubles psychiatriques sont souvent liés aux décompensations des patients-détenus suite aux addictions à l'alcool (*1/3 de la population carcérale*), au mésusage des produits illicites (*50% de la population carcérale*), aux troubles particuliers relevant de la vie complexe des personnes (troubles qui se réveillent en milieu pénitentiaire), aux troubles de la personnalité, à l'intolérance de la frustration.

Il n'y a pas de soins applicables sous contrainte sauf les SDRE (*Soins sur Décision du Représentant de l'État*) : Ces soins sous contrainte sont difficilement efficaces et sont lourds à gérer car ils dépendent d'une décision du médecin (un certificat médical est à renouveler régulièrement) qui est suivie de la décision du préfet en incluant les décisions de remise de peine et autres du JAP.

Tout autre soin demandé par un magistrat (injonction ou obligation de soins) ne pourra être exécuté qu'à la sortie de la détention. Il n'y a pas de double contrainte pour les personnes incarcérées.

Vous aurez d'autres renseignements plus complets et plus précis pour aller plus loin vers un interview réalisé à l'UHSA d'Orléans (voir sur le site de l'ANAEC)

Les derniers conseils du Docteur Varnoux : dans nos questions en CDD, n'hésitons pas à projeter les personnes détenues vers leur avenir, même s'il est lointain.

**Posez-leur des questions sur leur avenir, leur projet à préparer, leur religion, leur famille, n'hésitez pas dans la mesure du possible.**

**Laurence HERLEM**  
**Vice présidente ANAEC**  
**Contact@anaec.fr**

## RENCONTRES REGIONALES



### CEREMONIE OFFICIELLE DE MISE EN PLACE DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT POUR MINEURS DE LAVOUR (81)

16 septembre 2024

La Coordinatrice Régionale ANAEC Mme B. Keidel, a été invitée par M. Gély Directeur Inter Régional des Services Pénitentiaires Occitanie, à la cérémonie officielle de mise en place du Directeur de l'Etablissement pour Mineurs de Lavour (81), M. E. Bruel. Cette cérémonie a rassemblé 150 personnes.



Cette manifestation a permis d'échanger avec un Assesseur de cet établissement qui exerce cette mission depuis 2012, et de se faire connaître du nouveau Directeur en échangeant quelques mots.

**Brigitte KEIDEL**  
Coordinatrice régionale Occitanie  
occitanie@anaec.fr



### REUNION AVEC LE DIRECTEUR MAISON D'ARRET DE MONTAUBAN (82)

Le 13/09/2024, le Directeur de la MA de Montauban (M. Rivière), a invité la Coordinatrice Régionale ANAEC Mme B. Keidel ainsi que le Correspondant d'Etablissement M. J.L Breton, assesseur, adhérent ANAEC à une rencontre.

Le Directeur avait pour habitude de recevoir deux fois par an les associations qui interviennent à la MA sauf l'ANAEC. Après l'envoi du courrier de soutien lors de l'assassinat des deux surveillants pénitentiaires en mai dernier et grâce à M. Breton (correspondant d'établissement) qui a relayé ce courrier, le Directeur a souhaité nous inviter à une rencontre. En effet, il insiste sur le rôle très important de l'assesseur en CDD : un conseil possible, un Œil extérieur à la prison, une défense plus objective de la personne détenue. Nous avons pu durant la rencontre, débattre de différents sujets concernant la vie de l'établissement et la population pénitentiaire.

Ce fut un échange fructueux qui a permis d'initier une rencontre semestrielle avec le Directeur et les autres associations. La prochaine réunion est fixée le 20 décembre 2024.

**Brigitte KEIDEL**  
Coordinatrice Régionale Occitanie  
occitanie@anaec.fr



## CEREMONIE OFFICIELLE D'INSTALLATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT DE BOIS D'ARCY

\*

La cérémonie d'installation de Mme Karine Vernière en qualité de cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Bois d'Arcy a eu lieu le 15 octobre dernier sous la présidence de Mme Aude Plumeau, sous préfète, directrice du cabinet du préfet des Yvelines et de M. Scotto directeur interrégionale des services pénitentiaires de Paris. A l'issue de cette cérémonie, des récompenses ont été remises à certains membres du personnel.



Nous étions 3 assesseurs intervenant dans les CDD de l'établissement présents à cette manifestation, ce qui nous a permis de partager notre expérience pendant un court moment.

Puis j'ai pu discuter avec la responsable du BGD et la Directrice de détention en charge des CDD sur la participation de l'Anaec au moment de l'accueil des nouveaux assesseurs arrivant dans l'établissement. La proposition d'accompagnement que ce soit pour la visite du site ou pour être en doublon lors d'une CDD est en réflexion.

**Marie-Christine HORTE**  
**contact@anaec.fr**

### TEMOIGNAGES



Je suis Assesseur Extérieur à la MA de NEVERS depuis 2011, année où l'Assesseur Extérieur est entré en fonction dans les commissions de discipline.

Depuis cette date, j'ai observé des changements au sein de cet établissement pénitentiaire.

C'est une Maison d'arrêt située en plein centre-ville de Nevers, dans une rue très passagère, entourée d'immeubles ou de maisons individuelles d'habitation ; elle a ouvert ses portes en 1857 et a été construite selon un plan classique pour l'époque, en forme de croix sur trois niveaux avec une rotonde centrale. L'établissement accueille uniquement des hommes, les femmes et les mineurs sont incarcérés à Bourges.

Avant 2010, il a été question, vu sa vétusté, de fermer la MA définitivement, et il a été envisagé de construire un centre pénitentiaire à DIJON regroupant les maisons d'arrêt de la Côte d'Or et de la Nièvre. En 2010, ce projet est abandonné, et en 2016, il est question d'une restructuration complète de cet établissement.

L'établissement compte un quartier de semi-liberté d'une capacité théorique de six places, un quartier maison d'arrêt d'une capacité théorique de 112 places ainsi que deux cellules disciplinaires et autant de cellules d'isolement. Comme beaucoup d'établissements pénitentiaires, en ce moment, environ cent cinquante détenus cohabitent avec tous les problèmes dus à cette surpopulation carcérale. A la date du 5 juin 2023, 102 personnes étaient incarcérées dont 40 % étaient prévenues. Le taux

d'occupation était par conséquent de 86,4 %. La maison d'arrêt n'avait plus connu de situation de surpopulation depuis 2019 et servait même d'établissement de désencombrement, notamment pour les maisons d'arrêt de Tours, Blois et Orléans en acceptant des condamnés ayant moins de six mois de détention à purger et dépourvus de permis de visite. L'absence de surpopulation de cette maison d'arrêt durant des années a fait figure d'exception dans le paysage carcéral français. Mais dernièrement, le taux de surpopulation est passé à 170 % pour les 80 cellules. Le taux d'absentéisme des surveillants de 8,75 % en 2022 était déjà un point d'alerte et de vigilance, encore plus marqué maintenant, car le taux est passé à 20 % en 2024.

Les travaux effectués ont amélioré la vie dans les cellules avec l'arrivée de l'eau chaude et dernièrement le téléphone, comme le changement de toutes les portes des cellules. Les peintures des cellules, (surface de 9 m<sup>2</sup> pour deux détenus ou 14 m<sup>2</sup> pour trois) comme celle des couloirs sont refaites tous les ans depuis l'arrivée du nouveau chef d'établissement (2020) ; les deux cellules du quartier disciplinaire sont également « relookées » après chaque changement de détenus. Les travaux se poursuivent : de nouveaux bâtiments sont en construction dans la cour principale, en dehors de la zone de détention : accueil des visiteurs, pièce associative pour les familles venant au parloir, locaux techniques : armurerie, vestiaires, salle de repos, et un bâtiment pour le personnel comprenant une salle de repos, des vestiaires hommes et femmes, une salle de sport, une salle de réunion, un bureau pour le médecin du travail et un autre pour les organisations syndicales ainsi que deux chambres ayant pour vocation d'héberger des élèves stagiaires de l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP) ou des fonctionnaires en primo-affectation, le temps qu'ils trouvent à se loger, sera livré prochainement avant la fin de l'année 2024, tout comme les travaux de sécurisation de l'entrée avec la construction d'un sas pour les véhicules et d'une porte d'entrée principale (PEP) comprenant un sas piéton, des espaces protégés et un abri famille. Il est par ailleurs envisagé de doter l'établissement d'une cellule PMR (personne à mobilité réduite), de rénover les cuisines et d'implanter un nouvel atelier.

La modernisation de cette MA est significative et c'est un plus pour les détenus, et leurs familles, ainsi que pour les membres du personnel (70 personnes dont 46 agents en tenue et des personnels technique et administratif).

En dehors de tous ces travaux, la vie en détention est améliorée autant que possible avec de nouvelles initiatives de la part de la direction : « Deux heures de rugby en prison pour s'évader un peu ». entête d'un article du journal régional. Nevers, possède depuis plusieurs années une équipe de rugby en Pro D2 National. Dernièrement, une dizaine de rugbymen, des jeunes joueurs qui ne connaissaient rien de la prison sont venus partager deux heures d'activité avec quelques détenus dans la cour de la MA. Cette activité sportive a, aussi, permis aux détenus d'échanger avec les jeunes joueurs, et aussi de faire baisser la pression.

Autre initiative, concernant le personnel pénitentiaire : participer aux défilés militaires de la ville de Nevers. Pour le 14 juillet 2024, sept membres du personnel ont défilé (trois femmes et quatre hommes) ainsi que deux véhicules de l'administration avec à leur bord deux agents chacun. Cette expérience a été renouvelée pas longtemps après, en septembre 2024, pour l'anniversaire de la libération de Nevers. Les personnels concernés par ces représentations ont éprouvé une certaine fierté, de la solennité et un côté sacré, et cela malgré le pas du défilé qui n'est pas aussi militaire que les professionnels aguerris...

Voilà, un moment de vie de cette MA de Nevers, où je me rends le jeudi matin, ainsi que le vendredi matin afin de participer à des commissions de discipline.

**Jean-Louis CLEME**  
**Coordinateur Régional Grand Centre - Secrétaire ANAEC**  
**grand-centre@anaec.fr**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Anaec a signé la parution du communiqué de presse intitulé « **Coûteuse, inefficace et source d'indignité, la politique pénale doit radicalement changer !** » Vous trouverez ci-après quelques chiffres sur l'évolution de la population carcérale au 1er octobre 2024 et vous pourrez retrouver intégralement le communiqué de presse à l'adresse suivante : <https://oip.org/communique/couteuse-inefficace-et-source-dindignite-la-politique-penale-doit-radicalement-changer/>

Nombre de places opérationnelles	62 279
Nombre de personnes détenues	79 631
Soit un taux d'occupation	127,9 %
Augmentation 2023-24	4 600
Nombre de personnes détenues prévues en 2027	86 000
Proportion de détenus en maisons d'arrêt	70 %
Taux d'occupation moyen en maison d'arrêt	155 %
Taux d'occupation moyen prévu en maison d'arrêt en 2025	164 %

## DATES A RETENIR

A retrouver sur notre site dans la rubrique « Evènements »

- 29 novembre 2024 Formation échanges spécifique Bourg en Bresse
- 30 novembre 2024 CA en présentiel à Lyon
- 24 janvier 2025 CA en visio
- 14 mars 2025 CA prépa AG en visio
- 4 avril 2025 Formation échanges spécifique à Rennes
- 5 avril 2025 Assemblée Générale à Rennes
- 13 juin 2025 CA en visio

**Les lieux proposés seront confirmés ultérieurement sur le site.**

## CONTACTS

Adresse postale :  
1, Allée des Thuyas  
94261 FRESNES Cedex01

association.anaec@orange.fr  
www.anaec.fr

contact@anaec.fr



@assoanaec



@ANAEC



@ANAEC